



Chèque énergie

communal pour les Kremlinois

Du 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2023,
la ville du Kremlin-Bicêtre aide les foyers
kremlinois à payer leur facture d'énergie.



Calculez si vous êtes éligible au verso

Calculez votre « reste à vivre »

RESSOURCES MENSUELLES DU FOYER EN €

Salaires	<input type="text"/>	€
CAF	<input type="text"/>	€
Prime d'activité	<input type="text"/>	€
Indemnités journalières (CPAM, accident du travail...)	<input type="text"/>	€
Pensions (alimentaire, réversion, retraite)	<input type="text"/>	€
Retraite complémentaire	<input type="text"/>	€
Bourse	<input type="text"/>	€
Autres	<input type="text"/>	€
TOTAL DES RESSOURCES MENSUELLES	<input type="text"/>	€

CHARGES MENSUELLES DU FOYER EN €

Loyer (moins les aides au logement)	<input type="text"/>	€
Énergie	<input type="text"/>	€
Abonnement téléphone	<input type="text"/>	€
Assurances (habitation, auto...)	<input type="text"/>	€
Complémentaire santé	<input type="text"/>	€
Cantine et modes de garde (crèche, centre de loisirs...)	<input type="text"/>	€
Titre de transport	<input type="text"/>	€
Crédits (consommation, accès à la propriété...)	<input type="text"/>	€
Dettes	<input type="text"/>	€
TOTAL DES CHARGES MENSUELLES	<input type="text"/>	€

TOTAL DES RESSOURCES MENSUELLES

-

TOTAL DES CHARGES MENSUELLES

/

NOMBRE DE JOUR PAR MOIS

/

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER*

=

RESTE À VIVRE

* le nombre de personnes dans le foyer correspond au nombre de personnes fiscalement rattachées au foyer.

Votre « reste à vivre » est égal ou inférieur à 12€ ?

Vous pouvez prétendre au chèque énergie communal.

Contactez le **Centre communal d'action sociale** pour constituer votre **dossier** et obtenir plus d'informations :

40 av. Charles Gide - Tél : 01 45 15 55 20

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Fermé le mardi après-midi.